



L'assemblée générale de l'ADEGE (agence nationale pour la démoustication et la gestion des espaces naturels démoustiqués), lundi 7 novembre 2016 à l'EID Méditerranée, a permis de relancer le dispositif (le comité technique a été lui aussi réuni, le lendemain). Celui-ci était en *stand-by*

depuis près de deux ans, en raison des élections départementales et territoriales de 2015, qui ont eu pour conséquence le renouvellement de la quasi-totalité des élus représentant les services des collectivités et établissements publics dédiés à la démoustication
(voir encadré)

. Une situation qui a justifié que pour chaque point de l'ordre du jour, des explications synthétiques soient apportées aux élu(e)s par les divers directeurs présents, qui se sont répartis la tâche.

Insecticides : pas assez vite

Parmi les dossiers traités trois heures durant, la constitution d'un nouveau conseil scientifique et technique (CST) a été arrêtée. Ce CST sera indépendant et objectivement complémentaire des conseils scientifiques dont disposent certains des membres de l'ADEGE. Le volet « insecticides » a aussi retenu l'attention des élus. Le rappel par Christophe Lagneau, directeur R&D à l'EID Méditerranée, des contextes et objectifs a conduit l'assemblée à regretter le manque de perspectives concrètes à court terme, s'agissant de nouvelles substances actives homologables, même si le ministère de l'Environnement a diligenté un processus, depuis un an et demi, sous les coups de boutoir des élus territoriaux et nationaux de Méditerranée. Pour autant, tous les engagements pris n'ont pas été tenus (en particulier, le secteur industriel n'a toujours pas été associé aux échanges entre l'Etat et les opérateurs territoriaux) et les premières substances soumises à des tests sont de génération ancienne, si bien qu'en tout état de cause, elles ne seront probablement pas utilisables pour le contrôle de la nuisance. Une stratégie plus offensive, impliquant tous les ressortissants de l'ADEGE, devra être mise au point.

Lav : un effort à partager

La lutte antivectorielle, ciblant le moustique-tigre *Aedes albopictus*, en métropole, et *Aedes aegypti*

, outre-mer, a également suscité une approche critique par l'ensemble des élus. Ceux-ci estiment en effet que l'État n'assume pas sa compétence de santé publique, qui voudrait que ce soit lui – et non les Départements – qui ait la charge des enquêtes et traitements suite à l'identification de cas suspects ou avérés, importés ou autochtones, de chik, de dengue ou de Zika. Mais c'est le législateur qui l'a décidé ainsi (loi du 13 août 2004 « libertés et responsabilités locales »). En revanche, la loi ne prévoit pas que toutes les autres actions, notamment de prévention et de communication, soient incluses dans les compétences des

Départements. Tous les élus se sont donc accordés pour demander aux agences régionales de santé (ARS) de s'impliquer significativement, sur le plan financier, dans ces dispositifs, car ceux-ci visent autant la protection sanitaire que le confort des populations.

Ils sont venus, ils étaient tous là



Lors de l'AG de Montpellier, étaient présents au côté du président Christophe Morgo (EID-Med), les élus

Pourquoi pas un nouveau « Life » ?

On se souvient des deux projets « LIFE » (programme européen « L'Instrument Financier pour l'Environnement »)

Trois pistes

La relance de l'agence nationale pour la démoustication (ADEGE) permet d'envisager un éventuel troisième projet

- *la conduite d'une lutte intégrée dans un contexte [pour s'engager] et globalisation [pour démanteler]*
- *une normalisation du guide des bonnes pratiques élaboré lors du second projet « LIFE ».*
- *le développement et l'expérimentation de méthodes de lutte alternatives dans les différents contextes*

À suivre.